

Convention Simplifiée de Formation professionnelle (Articles L.6353-1 à 2 R.6353-1)

Entre les soussignés

Atout France, Agence Française de Développement Touristique, groupement d'intérêt économique créé le 19 mai 2009 à la suite du GIE Maison de la France, enregistré sous le numéro de déclaration d'existence 11 75 55 93 475 auprès du préfet de région d'Ile de France

Et

Désignation de l'organisme :

Représenté par :

Est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Livre III du code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente.

Article 1 : objet de la convention

Atout France organise la formation : **SEO, GEO et IA : votre page Tourisme livrée en fin de formation**

Les objectifs de la formation

- Comprendre et faire bon usage de l'IA dans sa stratégie de visibilité sur les moteurs conversationnels,
- Savoir construire une page « pilier » (service, produit destination, article de blog) entièrement optimisée,
- Maîtriser les techniques de prompting EEAT-compatible appliquées au secteur tourisme,

Méthodes d'évaluation

- Évaluation du niveau initial de chaque stagiaire vis-à-vis des prérequis et objectifs, à l'aide d'un questionnaire en amont de la formation
- Évaluation constante de la progression en cours de formation
- Évaluation de l'atteinte des objectifs pédagogiques en fin de formation : questionnaire à chaud et questionnaire à 6 mois maximum
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de participation délivrée à chaque participant
- Suivi et conseil des stagiaires à 6 mois

Démarche pédagogique

Support PowerPoint transmis en intégralité aux stagiaires. Alternance d'apports théoriques, de travaux pratiques et d'autodiagnostic. Travail individuel sur les contenus de chaque stagiaire. Les outils numériques sont disponibles sur un espace web dédié. Nombreux modèles de prompts pour ChatGPT via les fiches techniques.

Prérequis

- Être à l'aise avec les outils informatiques
- Avoir suivi une initiation ChatGPT ou équivalent
- Être à l'aise avec la notion de prompt

Matériel et technologie indispensables

- Un ordinateur portable équipé d'une webcam et d'un micro. Le participant doit pouvoir voir et être vu, entendre et être entendu,

- Compte OpenAI, version Pro fortement conseillée,
- Connexion Internet haut débit,

Public attendu : prestataires d'activités touristiques : parcs naturels régionaux, Grand sites de France, Sites patrimoniaux, grottes, châteaux et jardins, Hébergeurs, résidences de tourisme, acteurs du MICE, parcs d'attraction et de loisirs, **Organismes de Gestion de Destination (OGD)** : métiers de l'accueil et du conseil en séjour, de la communication et des réseaux sociaux, de la rédaction et des contenus web, du développement et de projet

Accessibilité : en cas de mobilité réduite d'un inscrit, nécessitant une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir lui signaler, par mail avant jeudi 19 novembre 2026, à isabelle.chevassut@atout-france.fr afin de permettre la mise en place des dispositions nécessaires. La formation *Nouveaux usages de l'IA : actualités, évolution et Custom GPTs métier*, se déroulera à distance.

Délai d'accès à nos formations : les sessions seront confirmées à partir de 5 participants engagés minimum, la session sera confirmée à J-7 au plus tard. Il est toujours possible de rejoindre une session en inter confirmée jusqu'à 48 heures avant le début du premier jour de formation. N'hésitez pas nous consulter pour connaître les places disponibles.

Les modalités d'accès à nos formations : les inscriptions sont possibles via le formulaire en ligne ou le bulletin d'inscription, accessibles à partir de page dédiée à la formation sur www.atout-france.fr. Le bulletin complété est à adresser à isabelle.chevassut@atout-france.fr

Date : lundi 14 décembre 2026, de 9h00 à 12h15 et de 13h15 à 17h00

Durée : 7 heures

Format : à distance

Déroulement du stage : apports théoriques et méthodologiques, ateliers pratiques (sur les cas des participants), supports visuels, supports pédagogiques pour chaque participant.

Type d'action de formation article L.6353-1 à 11 du code du travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances : acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances.

Formateur : Arnaud MAES

Programme : joint en annexe

Article 2 : Effectif formé

Atout France accueillera la(les) personne(s) dont le prénom, nom et fonction, suivant :

.....
.....

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'acquittera des coûts suivants :

Cochez la case selon le statut de l'employeur du participant : adhérent ou non adhérent.

Adhérent Atout France : frais de formation

665,00 € HT X = €
133,00 € (TVA 20 %) X = €
798,00 € TTC X = €

Non adhérent Atout France : frais de formation

885,00 € HT X = €
177,00 € (TVA 20 %) X = €
1 062,00 € TTC X = €

Article 4 : Facturation et modalités de règlement

Le règlement de votre inscription doit nous parvenir **AVANT** la date de la formation. Pour les collectivités : l'inscription a valeur de *service fait*. Merci de nous adresser un justificatif du règlement : avis de mandatement, de virement, etc.

Les formations entrent dans le cadre de la formation continue. Leur coût financier peut être pris en charge par l'OPCO auprès duquel l'organisme du bénéficiaire de la formation cotise.

Le bénéficiaire devra s'assurer d'être pris en charge par l'organisme dont il dépend.

Une facture vous est adressée dans les meilleurs délais suite à votre inscription. Elle est libellée à l'attention de l'organisme mentionné en page 1 de la convention sauf précision ci-dessous. Merci de préciser le nom et coordonnées précises de l'OPCO à facturer :

.....
.....

Toute facture émise à l'attention d'un organisme ne pourra en aucun cas être annulée et libellée ultérieurement à l'attention d'un autre organisme. Dans l'hypothèse où l'organisme payeur ne saurait prendre en charge la formation, le participant s'engage à régler le coût total de la journée ou à annuler son inscription dans les délais requis et précisés ci-dessous.

Article 5 : Accessibilité

En cas de mobilité réduite d'un inscrit, qui nécessite une adaptation particulière de la formation, Atout France vous remercie de bien vouloir lui signaler, afin de mettre en place les dispositions nécessaires, par mail avant lundi 7 décembre 2026, à isabelle.chevassut@atout-france.fr

Article 6 : Dédit et abandon

Toute annulation de participation devra être signifiée par courriel à isabelle.chevassut@atout-france.fr au plus tard lundi 7 décembre 2026, à **17h00**. Pour toute annulation après cette date, vous pouvez vous faire remplacer en communiquant, par courriel, le(s) nom(s) et coordonnées du (des) remplaçant(s). Passé ce délai, les droits d'inscription resteront acquis ou dus à Atout France.

Article 7 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peut être réglé à l'amiable, le Tribunal de Paris sera seul compétent pour régler le litige.

Fait à Paris, le

Pour l'organisme

Pour Atout France

Signature, nom et qualité du signataire

Adam OUBUIH
Directeur Général

.....
.....

Cachet de l'organisme

Pour ordre
Philippe MAUD'HUI
Directeur Observation, Qualité et
Développement Durable